



Politique en matière d'accessibilité

Énoncé de la politique

Présente dans les collectivités partout au pays, Postes Canada reconnaît l'importance d'offrir des programmes et des services accessibles sur lesquels la population canadienne peut compter. Cette responsabilité s'inscrit dans son plan de transformation et sa raison d'être, soit celle d'être porteurs d'un Canada plus fort.

La politique de Postes Canada prévoit qu'elle prenne les mesures nécessaires pour être accessible en cernant et en éliminant les obstacles qui peuvent découler de ses politiques, pratiques, procédés ou systèmes dans les domaines d'intérêt applicables de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA).

Portée

La Politique en matière d'accessibilité s'applique à tout le personnel de Postes Canada, et ce, dans tous les emplacements où Postes Canada exerce ses activités.

Définition

L'accessibilité consiste à permettre au plus grand nombre de personnes possible d'accéder à un environnement, à un immeuble, à une technologie, à des biens et services, à de l'information et à des possibilités. L'accessibilité inclut tout le monde.

Renseignements supplémentaires sur la politique

La politique renforce notre engagement à cerner, à éliminer et à prévenir de façon proactive les obstacles à l'accessibilité au moyen d'une approche uniforme à l'échelle de la Société, ainsi qu'à réaliser des progrès rapides et mesurables dans la mise en œuvre des mesures décrites dans notre Plan d'accessibilité pluriannuel.

Elle régit tous les aspects des domaines d'intérêt de la LCA :

- l'emploi
- l'environnement bâti (immeubles et espaces publics)
- les technologies de l'information et de la communication
- la communication
- l'approvisionnement en biens, services et installations
- la conception et la prestation de programmes et de services
- transport

Notre objectif est d'être une société d'État inclusive et reconnue comme chef de file de l'accessibilité. Nous voulons nous assurer que tout le monde peut accéder à nos programmes et à nos services et attirer et maintenir en poste les meilleurs talents qui reflètent la diversité de la population canadienne.

Cette politique reflète notre engagement à mettre en œuvre des mesures significatives et mesurables pour cerner, éliminer et prévenir les obstacles afin de permettre la participation pleine et entière de tous et toutes.

Rôles et responsabilités

Équipe Accessibilité

- Élaborer des politiques et des pratiques qui favorisent l'accessibilité
- Consulter la population canadienne, nos agents négociateurs et notre personnel pour cerner les obstacles
- Mettre en œuvre la stratégie sur l'accessibilité de la Société
- Appuyer les parties intéressées internes dans la mise en œuvre de l'accessibilité au sein de leur fonction administrative
- Élaborer un Plan d'accessibilité tous les trois ans et des rapports d'étape annuels en consultation avec les principales parties intéressées, notamment les personnes en situation de handicap
- Assurer une conformité proactive à la Loi canadienne sur l'accessibilité, aux règlements et aux normes publiés par Normes d'accessibilité Canada
- Demander et accuser réception des commentaires sur l'accessibilité et les prendre en considération dans le but de cerner, d'éliminer et de prévenir les obstacles
- Établir et tenir à jour des dossiers sur l'accessibilité et assurer l'intégrité des données aux fins de production de rapports
- Déterminer et mettre en œuvre des initiatives de changement au sein de la Société qui améliorent l'accessibilité et favorisent un milieu de travail inclusif

Chefs d'équipe

- Traiter tout le monde avec dignité et respect
- S'assurer d'avoir bien lu et compris cette politique
- Faire la promotion de l'accessibilité auprès des membres du personnel et les sensibiliser à ce sujet
- Intégrer des pratiques d'accessibilité à leur travail quotidien, s'il y a lieu
- Participer aux activités de formation et de sensibilisation sur l'accessibilité de Postes Canada
- Corriger les obstacles en milieu de travail et les prévenir, et agir lorsque des obstacles sont signalés

Membres du personnel

- Traiter tout le monde avec dignité et respect
- S'assurer d'avoir bien lu et compris cette politique
- Participer aux activités de formation et de sensibilisation sur l'accessibilité de Postes Canada
- Intégrer des pratiques d'accessibilité au travail, au quotidien, là où c'est possible et lorsque le ou la chef d'équipe les a approuvées

Non-conformité

Il incombe à tout le personnel de Postes Canada, à tous les niveaux, de se conformer à la présente politique. Le non-respect de cette politique entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement par Postes Canada.

Incidence de la réglementation

[Loi canadienne sur l'accessibilité \(LCA\)](#)

Renseignements pouvant s'avérer utiles

[Page d'accessibilité sur Intraposte](#)

Services de consultation

Directeur/Directrice, Accessibilité

Commentaires et questions

Visitez la [page d'Accessibilité](#) sur notre site Web pour envoyer un courriel à la personne-ressource ou pour transmettre vos commentaires ou vos questions par écrit au sujet de cette politique.